



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°46

Réunion du : vendredi 10 mars 2023

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

U20 - CHAMPIONNAT

24577828 – TRAPPES ES / SEVRES FC du 12/03/2023 (R2/B)

La Commission prend connaissance du mail de TRAPPES ES ainsi que la convention de mise à disposition de la Mairie de POIGNY LA FORET.

La rencontre aura lieu au STADE HENRI EMILE à POIGNY LA FORET à 15H.

U17 - CHAMPIONNAT

24962973 – AFP 18 / ESPERANCE PARIS 19ème du 12/03/2023 (R2/A)

Réception d'un courriel de la Mairie de Paris indiquant l'impossibilité de fournir un terrain pour cette rencontre.

La Commission reporte ce match au dimanche 09 avril 2023.